

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Vendredi 5 avril 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué le 01 avril 2019, s'est réuni le vendredi 05 avril 2019 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents: DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGREULT D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, Madame CABOCHE Nadine, Messieurs PERNOT Daniel, GAVAND Jérôme, GENSSE Jean-Michel, JANSOONE Romain, conseillers.

Absents excusés : M. Pierre REVOL, procuration à M. Daniel BUISSON, M. Stéphane LARDET, procuration à Mme CABOCHE

Absents non excusés : Samuel CAMELIN, Marina MARQUES

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine Caboche a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/02/2019;

Le compte-rendu du 08/02/2019 est approuvé à l'unanimité,

2. Point par Mme LACOMBE 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;

- Réunions avec les commerçants, les points suivants ont été abordés : Organisation du marché du lundi et du marché nocturne, animations, et fête de la musique sur la place le 21 juin, partenariat avec l'AEL.
- Réunion avec Jura Lacs 13 mars : Jura Lacs prévoit la rencontre des écoles sur le stade en juin. Il faudra scarifier puis ré-engazonner le terrain et pour une reprise des tournois en plateaux de jeunes cet automne l'installation d'un chauffe-eau suffisant dans les douches sera à prévoir.

3. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2ème adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;

3.1 Urbanisme - Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;

- Certificats d'urbanisme :
 - OPH à redéposer
 - Aménagement atelier en ZA avec partie habitation refusé
- Déclarations préalables :
 - 2 clôtures rue de la Saisse
 - Photovoltaïque rue Gutt Grancher
 - Toitures Grande Rue et Route d'Orgelet
- Permis de construire :
 - Hangar agricole Poitte
 - Stabulation et fumière Blesney
 - Modification PC route de Poitte
- Rappel : les clôtures sont réglementées et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ainsi que la pose de brise-vue

3.2 Eau, assainissement : point sur les dossiers en cours ;

3.2.1 Tarifs de l'eau et assainissement ;

Mme le maire expose que la délibération du 08 février 2019 sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 01/06/2019 doit être reprise : elle fixait le tarif final de l'eau et de l'assainissement au consommateur et non pas uniquement la part communale, ce qui entraînait jusqu'alors une variation de la part communale en fonction de la réévaluation de la part du délégataire selon les index.

La base de tarification de la consommation/m³ eau et assainissement est la même que celle déterminée lors du conseil du 8 février 2019 mais le tarif de consommation est désormais fixe pour la part communale à 0,425€/m³ pour l'eau et à 0,63€/m³ pour l'assainissement. Les abonnements restent inchangés, tels que fixés depuis le 1^{er} janvier 2019, et la part délégataire étant indexée fait, elle, varier le prix final au consommateur ;

	Jusqu'au 31/12/18	Au 01/01/19	A partir du 01/06/19
Abonnements / an			
Eau délégataire	27.5	25	25
Eau commune	0	10	10
Assain. délégataire	29.28	25	25
Assain. commune	0	0	0
Total ABONNEMENT	56.78	60	60
<i>Camping : Eau commune/emplact camping</i>		2,5	2.5
Tarifs / m³			
<i>Eau délégataire</i>	0.865 *	0.93 *	0.93 *
<i>Eau commune</i>	0.425	0.36	0.425
Base Tarif EAU total	1.29	1.29	1.355 *
<i>Assainissement délégataire</i>	0.9513 *	1.15 *	1.15 *
<i>Assainissement commune</i>	0.6287	0.43	0.63
Base Tarif ASSAINISSEMENT. total	1.58	1.58	1.78 *

(*) Montant revalorisé contractuellement une fois par an au 1^{er} juin (indexé sur des indices officiels) ce qui entrainera une variation du tarif final, la part communale étant désormais fixée par délibération.

La fixation de la part communale proposée pour l'eau et l'assainissement est validée à l'unanimité, Une délibération sera prise

3.3 Travaux :

3.3.1 *Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;*

Travaux d'entretien et amélioration des bâtiments : vestiaires foot, fin de l'aménagement de la petite salle derrière la mairie, interventions au groupe scolaire, et travaux à l'agence postale.

Travaux extérieurs : plantation charmilles, balayage, premières tontes.

A venir : Marquage au sol : divers stationnements, passages piétons, installation bandes podotactiles EPR.

Réfection trottoirs Grande Rue.

Certaines parties de trottoirs de la Grande rue ont besoin d'être refaits, à ce jour le département semble avoir différé la rénovation de la couche de roulement de la Grande Rue sur l'automne, il peut donc être judicieux de changer aussi les bordures.

Mme le maire expose le 1^{er} devis demandé pour cette réfection. Au vu du montant le conseil décide de rénover les trottoirs du n° 35 au n°15 de la Grande rue sur les parties qui en ont besoin et de demander d'autres devis.

Barrière sécurité route de la Saisse : il convient de sécuriser partiellement la route de la Saisse en bordure de l'Ain, pour les piétons. Le conseil choisit d'installer des barrières ponctuelles en composites plus durables dans le temps, plutôt que des barrières bois, et autorise Mme le maire à signer le devis proposé par l'entreprise EGC de Publy pour un montant 1556€, non posée.

3.3.2 *Acquisition tondeuse, balayeuse, appareil pour peinture au sol ;*

- Au vu du coût de réfection du marquage au sol et de la fréquence à laquelle il faut le faire, le conseil décide d'acquérir un **appareil peinture pour voirie** : (3 devis, moins disant à Bricoman, pour 700 € TTC avec les buses spécifiques)

- Suite aux dernières révisions et pannes la **tondeuse autoportée** n'est plus fiable et ne sera peut-être pas en mesure d'assurer entièrement la saison, son renouvellement étant inscrit au

budget le conseil au vu des 3 devis demandés valide le devis présenté par Liechti Jean Marc Espace motoculture, pour une tondeuse ISEKI, pour un montant de 17418,67€ HT.

- Pour affiner le balayage le long des trottoirs le conseil décide d'acquérir une **Balayeuse manuelle, inscrite au budget**. Parmi les 4 devis proposés le mieux disant est la balayeuse axiale de marque Honda à 3110,42TTC, proposé par Espace motoculture.

Le conseil autorise Mme le maire à signer les différents devis retenus.

3.3.3 Rénovation toiture bâtiments ;

- **Lavoir de Blesney** : 3 devis, approbation du moins disant 5 450€ TTC, de Gilles Guyétand.
- **Toiture du Château d'Eau à Poitte** : nouvelle consultation, les travaux proposés n'ayant pas le même objet d'une entreprise à l'autre

3.4 Entretiens extérieurs : broyeurs déchets verts, horaires ;

Broyeur de déchets verts :

Suite à la demande d'une habitante d'utiliser le broyeur afin de ne pas avoir à véhiculer ses branches en déchetterie,

Mme le maire expose que ce type de service n'est pas proposé sur le secteur, qu'il entre dans le cadre du TEPCV : limitation des produits phyto grâce à l'utilisation des copeaux en paillage et diminution de la concentration de déchets verts en déchetterie ; par contre il ne peut être envisagé de laisser le broyeur à disposition des particuliers et propose :

- qu'un agent se déplace chez les particuliers s'étant inscrits au préalable au secrétariat,
- que ce service soit effectué par M. Pierre Genetet en complément d'heures
- que le service soit facturé au temps passé et intègre : les charges salariales, la provision de renouvellement du broyeur et les charges d'utilisation (essence entre autre), ce qui porterait à un coût de 30€/h.
- que le règlement puisse se faire en régie
- que les dispositions suivantes soient respectées : pas de broyage de branches de plus de 5 cm de diamètre, l'agent aura toute latitude pour refuser de broyer des branches trop dures et/ou trop grosses pouvant endommager le broyeur, les copeaux ne seront pas repris.

Après discussion : cette proposition est approuvée par 9 voix pour, 1 contre, 1 abstention,

Une délibération sera prise et la régie modifiée en conséquence

Horaires pour effectuer des travaux extérieurs :

Avec l'arrivée des beaux jours, les conflits pour nuisances sonores notamment aux heures des repas reprennent. Jusqu'à présent les horaires étaient ceux de l'arrêté préfectoral (20 h 00 le soir), mais dans les faits beaucoup de personnes considéraient 19h00. Madame le maire demande au conseil de se prononcer sur les horaires à mettre en œuvre.

Après une longue discussion, par 6 voix pour 2 contre, 3 abstentions, les horaires retenus sont ceux de l'arrêté préfectoral, sauf pour les soirs 19h30. Un arrêté sera pris.

4. Point par M Daniel BUISSON, 3ème adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;

4.1 Vote des taux des taxes locales ;

M.Daniel Buisson présente les dotations notifiées par la préfecture, celle-ci sont globalement supérieures à celles inscrites au budget (+ 3264€), les bases augmentant par ailleurs de 2,2 % (prévu au budget primitif), la communauté de communes augmentant ses taux de 3,7%,
Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

4.2 Budget modificatif :

Au vu du vote des taxes, de la notification des dotations, des devis retenus, de la prise en charge de la cotisation du SDIS sur les attributions compensatoires de la Communauté de communes et non plus en paiement direct par la commune, il convient de réaliser une DM.

Celle-ci est approuvée l'unanimité, une délibération sera prise.

5. Rémunération des élus, changement d'indice ;

A la demande de la trésorerie nous devons reprendre une délibération (ainsi que le tableau annexé) pour la rémunération des élus suite au changement d'indice de référence. Cette décision ne modifie pas les rémunérations décidées en début de mandat.

Cette modification est validée à l'unanimité. Une délibération sera prise

6. Location de parcelles ;

Mme le maire expose qu'une convention d'occupation avait été faite en 2006 entre la commune et les propriétaires des parcelles 762 et 763, riverains de la parcelle A1327 bordant la route d'Orgelet, pour l'usage et l'entretien de la partie de la parcelle A1327 au droit de leur propriété. Les propriétaires ayant changé, la convention est caduque. Il est proposé qu'une nouvelle convention soit présentée à ces 2 propriétaires (occupant de fait déjà une partie de la parcelle A1327), au tarif de 0.50 €/m2/an et selon les mêmes conditions : entretien, pas de clôture en dehors d'une haie vive, l'implantation ou l'élagage ou l'abattage de grands arbres devra recevoir l'approbation de la commune, et celle-ci devra pourvoir accéder à tout moment -avec engins si nécessaire- sur cette partie de parcelle A1327 compte tenu de la présence de réseaux.

La proposition est validée par 10 voix pour, 1 abstention. Une délibération sera prise

7. Cartes jeunes 2019-2020 ;

Depuis quelques années la commune est point de vente pour les cartes jeunes en partenariat avec Info Jeunesse. Au vu du bilan, le conseil décide à l'unanimité de continuer à être point de vente pour l'année 2019/2020, de continuer à proposer des cartes au tarif réduit de 6€ au lieu de 8€ aux jeunes de moins de 18 ans de la commune, et de commander 20 cartes à tarif réduit.

Une délibération sera prise.

8. Dénominations : Allée du souvenir au cimetière et nom de la salle derrière la mairie, parking ancien cinéma ;

- **Petite salle derrière la mairie** : Compte tenu que cette salle est utilisée par le club du Temps libre et a de fait été la première salle mise en accessibilité et aménagée par le conseil, au vu du leg de 29 432€ que Mme Delair avait fait à la commune, via son assurance-vie en 2012, pour les personnes du 3^{ème} âge ; Mme le maire propose de la nommer « **salle Marguerite Delair** ». Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- **Parking vers l'ancien cinéma** : Le parking nouvellement créé n'a pas de nom, il est proposé de le dénommer **Parking de l'Ancien Cinéma**, en rappelle de l'activité initiale du bâtiment adjacent.
- **Allée du cimetière** : Les anciens combattants ont sollicité la commune pour créer un lieu de mémoire aux mobilisés des guerres. Il est proposé de créer à l'intérieur du cimetière une « Allée du souvenir », celle-ci sera celle qui passe devant le Poilu. Cette commémoration pourrait avoir lieu le 28 septembre, avec l'apposition d'une plaque commémorative.
Le conseil charge Mme le maire de contacter la FNACA pour cette cérémonie.

9. Demande de subvention séjours type ERASMUS;

Mme le maire fait lecture de la demande d'un jeune de la commune qui souhaite partir 1 mois en Allemagne dans le cadre d'un stage ERASMUS.

Après discussion, compte tenu que ce type de stage parfait une formation notamment en langue, développe l'autonomie des jeunes puisqu'ils partent seuls, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec un institut de formation (lycée en l'occurrence), et pour des séjours de plus de 1 mois

Le conseil valide à l'unanimité une subvention de 50 € pour ce séjour qui sera versée via l'association des élèves. Une délibération sera prise.

10. SMUR suppression d'une ligne ?;

Après discussion et malgré l'affirmation du préfet que la 2^{ème} ligne de SMUR ne sera pas supprimée mais réorganisée différemment, le conseil décide d'apporter son soutien au maintien de la 2^{ème} ligne de SMUR.

Cette motion de soutien est approuvée par 10 voix pour, 1 abstention. Une délibération sera prise.

11. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions ;

Nombreuses réunions en communauté de communes sur le PLUI et pour le projet de fusion avec les 3 autres communautés de communes (Orgelet, Petite Montagne et Jura Sud). Il y a un fort enjeu pour notre communauté de communes : en cas de non-fusion et si la population passe en dessous du seuil des 5000 habitants (ce qui est possible au vu du nombre de communes sollicitées par la CC de Champagnole) notre communauté de communes sera dissoute avec de fortes conséquences financières pour les communes. Cette fusion vise à bâtir un projet identitaire autour de Vouglans, entre 4 communautés de même taille plutôt que d'être englobée dans une CC autour d'une seule ville centrale.

12. Questions diverses ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.